

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : www.centraledesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 Fax 0 820 309 009 (0,12 € la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Commune de SAINT-JEAN-DE-MONTS

**Prescription de la
modification simplifiée n° 4
du Plan local d'urbanisme**

AVIS

Par arrêté n° 2026_049A du 4 février 2026, la commune de Saint-Jean de-Monts a prescrit la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'urbanisme.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 seront mis à la disposition du public pendant un mois, selon les modalités à fixer par la délibération n° 2026_001 du Conseil Municipal du 12 février 2026.

Le public sera informé de la procédure de concertation du public par un avis mis en ligne ainsi que par un affichage en mairie et par voie de publication dans la presse locale quinze jours avant l'ouverture de la procédure de concertation du public.

A l'issue de la mise à disposition, Mme le Maire présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et pourra adopter le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Celui-ci est affiché à compter du 24 février 2026 et peut être consulté en mairie de Saint-Jean-de-Monts pendant un mois.

PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMÉRATION

**Approbation
de la modification n° 1
du Plan local d'urbanisme
de la commune
de Brétignolles-sur-Mer**

AVIS

Par délibération en date du 3 mars 2026, le conseil communautaire du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération a approuvé la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Brétignolles-sur-Mer. Cette délibération fait l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Brétignolles-sur-Mer et au siège du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération.

Le dossier du PLU modifié est tenu à la mise à disposition du public à la mairie de Brétignolles-sur-Mer et au siège du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Il peut également être consulté sur le site internet du Géoportail de l'urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>).

Dans notre rubrique
annonces légales
vos rendez-vous

- Ventes aux enchères publiques
- Ventes volontaires
- Ventes judiciaires

Le fonds de commerce

Évaluation

L'intérêt de l'évaluation du fonds de commerce apparaît en cas de cession ou en cas de nantissement.

1) En effet, estimer le fonds de commerce est nécessaire à l'occasion d'une vente.

Il importe de cerner avec exactitude le prix de cet ensemble d'éléments a priori disparates.

Différentes méthodes existent et elles nécessitent, pour leur mise en œuvre, la présence de professionnels rompus à la complexité de ces opérations.

2) Le commerçant peut également être un jour dans l'obligation de se procurer du crédit.

Il dispose alors d'un bien qui constituera le gage de son ou de ses créanciers.

En ce sens, pourra être convenu le commerçant et l'organisme de crédit, un nantissement conventionnel.

Le nantissement peut être aussi judiciaire, à la demande de créanciers.

En toute hypothèse, et quelle que soit sa nature, il ne peut être pris qu'à l'issue d'une procédure formaliste qu'il importe de respecter scrupuleusement.

Le nantissement doit être inscrit au Greffe du Tribunal de Commerce.

Vie des sociétés

A MAZE IN FACTORY

SAS au capital de 30 000 euros
Siège social : 135, La Gare
85480 BOURNEZEAU
889 924 882 RCS La Roche-sur-Yon

MODIFICATION DU CAPITAL DÉMISSION D'UN DIRIGEANT

Aux termes d'un PV en date du 23 janvier 2026, l'AGE a décidé de réduire le capital social de 10 000 euros, pour le ramener de 30 000 euros à 20 000 euros, par voie de rachat d'actions.

Le Président a constaté en date du 28 février 2026 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Aux termes d'un PV en date du 28 février 2026, l'AG a pris acte de la démission de M. David Chevalier de ses fonctions de directeur général à effet du 28 février 2026.

Mention sera faite au greffe du tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon.

Pour avis
Le Président.



Groupement agricole d'exploitation en commun LE GRAND CHEMIN

Forme : Gaec
Agréé le 14 avril 2015
sous le n° 85-3810
Capital social de 186 000 euros
Siège social :
Le Bordage de la Rondardière
La Guyonnière
85600 MONTAIGU-VENTÉE
RCS La Roche-sur-Yon 423 337 831

AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant délibération en date du 19 décembre 2025 de l'AGE, les associés ont acté :

- le retrait du groupement de Mme Myriam Croix épouse Jamin au 31 mars 2025 et la fin de sa fonction de gérant,
- la réduction du capital social qui passe à 93 000 euros au 1er avril 2025,
- la transformation et le changement de dénomination du Gaec Le Grand Chemin en EARL Le Grand Chemin au 1er avril 2025,
- la précision sur adresse du siège social qui devient 1, Le Bordage de la Rondardière, La Guyonnière, 85600 Montaigu-Vendée au 1er avril 2025,
- d'élargir l'objet social de la société à la production et la revente d'énergie électrique produite à partir de panneaux photovoltaïques au 1er avril 2025.

Suite aux modifications, les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : EARL.
Dénomination sociale : Le Grand Chemin.
Capital social : 93 000 euros.
Siège social : 1, Le Bordage de la Rondardière, La Guyonnière, 85600 Montaigu-Vendée.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et production et revente d'énergie électrique produite à partir de panneaux photovoltaïques

Associé gérant : M. Yaël Jamin sis à 2, Le Bordage de la Rondardière, La Guyonnière, 85600 Montaigu-Vendée.
La transformation sera notifiée au RCS de La Roche-sur-Yon.

Pour insertion
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du 20 janvier 2026 il a été constitué une SARL à capital fixe dénommée : Boulangerie 32 Océan.

Capital : 10 000 euros.

Objet social : l'exploitation d'une ou plusieurs activités sous l'enseigne «Atelier Papilles» conformément au contrat de franchise qui lie la Société. L'activité de boulangerie artisanale, incluant la fabrication, la production, la vente et la distribution de pain, viennoiseries, pâtisseries et produits annexes. L'activité de traiteur, sandwicherie, et petite restauration sur place ou à emporter. La vente de tous produits alimentaires et accessoires liés à l'activité de boulangerie. Toutes opérations industrielles, commerciales, et financières, mobilières et immobilières pouvant se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de La Roche-sur-Yon.

Siège social : 32b, rue de l'Océan, 85470 Brem-sur-Mer.

Gérance : Mme Adeline Petit, demeurant 5, VGE de la Première, 85470 Brem-sur-Mer ; M. Brice Tesson, demeurant 5, VGE de la Première, 85470 Brem-sur-Mer.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Nicolas Dupont, notaire associé au Lion-d'Angers (49220), 44, avenue de l'Europe, le 3 mars 2026, a été constituée une société civile immobilière par M. Philippe Augustin René Pradeau, demeurant à Les Sables-d'Olonne (85340), 1, impasse des Andrénes, Olonne-sur-Mer, M. Frédéric Maurice Jacques Pradeau, demeurant à Sainte-Foy (85150), 276, allée des Lauriers, Mme Caroline Louise Marguerite Pradeau, demeurant à Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadrières (24230), 279, route de Saint Vivien.

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accès-soir, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI des Roches Marines.

Le siège social est fixé à : Sainte-Foy (85150), 276, allée des Lauriers.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Les apports en numéraire s'élèvent à trois cent vingt et un mille euros (321 000 euros), égal au montant du capital social.

Les parts sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

Les gérants de la société sont : M. Philippe Pradeau, M. Frédéric Pradeau et Mme Caroline Pradeau.

La société sera immatriculée au Registre national des entreprises et au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.

Pour avis
Le Notaire.

Notre publication adhère à



dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au



autorité de
régulation professionnelle
de la publicité
23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp.org

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

Autres légales

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LA ROCHE-SUR-YON

OUVERTURE

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Suivant jugement en date du 26 février 2026, le tribunal a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de Association Fontenay en Scène, l'Odass, 25, rue des Cordiers, 85200 Fontenay-le-Comte ; fixé la date de cessation des paiements au 31 décembre 2024 ; désigné Me Nicolas Pelletier, en qualité de liquidateur.

Le Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LA ROCHE-SUR-YON

EXTENSION

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Suivant jugement en date du 26 février 2026, le tribunal a étendu la procédure de redressement judiciaire de M. Quinzinho Lamarche à son épouse Fany Couvrat épouse Lamarche, 138, Les Touches, 85140 Saint-Martin-des-Noyers ; fixé la date de cessation des paiements au 20 octobre 2025 ; désigné Me Thomas Humeau, mandataire, 118, boulevard Aristide-Briand, 85000 La Roche-sur-Yon, en qualité de mandataire judiciaire.

Le Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LA ROCHE-SUR-YON

OUVERTURE

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Suivant jugement en date du 26 février 2026, le tribunal a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de Gaec Les Mauperthus, Le Mauperthus, 85320 Les Pineaux ; fixé la date de cessation des paiements au 1er janvier 2026 ; désigné Me Olivier Collet, mandataire, 72, boulevard Aristide-Briand, 85000 La Roche-sur-Yon, en qualité de mandataire judiciaire.

Le Greffier.

SAISINE LEGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

(Articles 1007 du Code civil et 1378-1 Code de procédure civile) (Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016)

Suivant testament olographe en date du 11 décembre 2019, M. Louis-Rémy Rajot demeurant à La Roche-sur-Yon (85000) 75, boulevard des Etats-Unis, résidence Le Pont Boileau, né à La Roche-sur-Yon (85000) le 14 août 1939, décédé à La Roche-sur-Yon, le 30 avril 2022 a consenti un legs universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Brianceau notaire à La Roche-sur-Yon, 25, rue des Halles en charge du règlement de ladite succession le 17 février 2026. Audit acte a été constaté que les conditions de la saisine du légataire universel étaient remplies.

Opposition à l'exercice des droits du légataire universel pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de ladite succession dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon de la copie authentique du procès-verbal de dépôt de testament et d'une copie de ce testament.

Début délai opposition : 26 mars 2026.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Régime matrimonial

Me Franck BARON
94, rue de la Boulaye
MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS (Vendée)

CHANGEMENT RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Franck Baron, notaire susnommé, CRPCEN 85017, le 26 février 2026, M. Bernard Ernest Jules Moulineau, retraité, et Mme Claudette Georgette Denise Michaud, retraitée, demeurant ensemble à La Roche-sur-Yon (85000), 3, rue Roger-Guibert. Monsieur est né à Saligny (85170) le 21 avril 1936, Madame est née à Mouilleron-le-Capitif (85000) le 21 juin 1939, mariés à la mairie de La Roche-sur-Yon (85000) le 5 mars 1960 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquis à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant d'eux.

Toutes oppositions s'il y a lieu, seront reçues par lettre recommandée avec accusé de réception ou exploit d'huissier, dans les trois mois de la présente insertion, en l'étude de Me Baron, notaire susnommé.

Pour insertion
Me BARON.

Notre territoire

UN SERVICE
100 % GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

**SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES
PROJETS D'AMÉNAGEMENT
PRÈS DE CHEZ VOUS OU
N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!**



Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.



Chaque
vendredi
avec

ouest
france

Le supplément Diverto Ouest est diffusé sur les départements
14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.



Société « Ouest-France »,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social : 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :

91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffier,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :

MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :

MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée
par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA

(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré,
Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin,
Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou,
Mmes Christine Blanc Patin,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio,
Marie-Trinité Touffet.

Abonnement

Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 416 €

Une question sur votre abonnement ?

Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additimédia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse,
Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.



**Tirage du
mardi 10 mars 2026 :**
424 689
Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502